

COVID-19

La Ville de Montréal rehausse son niveau d'intervention

Montréal, le 12 mars 2020 – L'administration montréalaise rehausse son niveau de mobilisation et prend les mesures nécessaires pour faire face à toute évolution du coronavirus. Pour ce faire, elle fait passer le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) en mode Intervention 1.

« Je tiens à rassurer tous les Montréalais et les Montréalaises. La Ville de Montréal est prête à intervenir si l'écllosion du coronavirus évolue sur le territoire de l'agglomération. Nos équipes travaillent étroitement avec tous les intervenants de l'agglomération pour assurer la continuité des opérations et surtout, le bien-être et la santé de la population qui demeurent notre priorité », a tenu à préciser Valérie Plante, mairesse de Montréal.

Événements, rassemblements et installations

En conformité aux directives émises par le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal annule tous ses événements publics intérieurs de plus de 250 personnes.

La Ville ferme également, à partir de vendredi le 13 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, tous ses centres communautaires, lieux culturels, bibliothèques, piscines, arénas et installations sportives, tels que le Planétarium, le Jardin Botanique et le Centre Claude-Robillard.

Les Bureaux Accès Montréal demeurent ouverts.

Montréal suspend aussi toutes les visites publiques de l'Hôtel de ville ainsi que les consultations publiques prévues au calendrier, sauf celles prévues par la loi.

Mesures destinées aux employés municipaux

Dans un souci d'éviter la transmission du virus, la Ville de Montréal exige qu'à partir d'aujourd'hui, tous ses employés qui reviennent de l'étranger se placent en isolement pour une durée de 14 jours. Elle interdit tout voyage d'affaires à l'étranger à ses employés et elle leur recommande également d'éviter de voyager à l'étranger pour des raisons personnelles. S'ils décident de le faire, une divulgation et une mise en quarantaine seront obligatoires. La Ville a, par le fait même,

rappelé à ses employés les consignes de prévention émises par la DRSP et le ministère de la santé du Québec.

La Ville de Montréal, par le biais de son Centre de sécurité civile, est mobilisée afin de faciliter la coordination avec les autres partenaires de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal. Rappelons que le suivi de l'évolution de la situation mondiale concernant le coronavirus 2019-nCoV est sous l'autorité de la DRSP. Dans toutes ses actions, la Ville suit les recommandations émises par la DRSP.

Pour en savoir plus sur les conseils de prévention : [Santé Montréal](#)

- 30 -

Source : Geneviève Jutras
Attachée de presse de la mairesse
Cabinet de la mairesse et du comité exécutif
514 243-1268

Renseignements : Mélanie Gagné
Service de l'expérience citoyenne et des
communications
Ville de Montréal
514 868-8762